



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Motion

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-NOT-015

Déposé le : 15.01.18

Scanné le : _____

Art. 120 à 126a LGC La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate.

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.

- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

Important : sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre de la motion

Bascule de 15 pts d'impôts pour reprise des 2/3 de la facture sociale payée par les communes.

Texte déposé

Au vu des finances cantonales et communales et des aigreurs des communes de payer une facture dont-ils ne décident pas les seuils et les mesures d'aides, il est temps de modifier les règles de répartition de cette dernière.

L'envie, peut être trop simpliste aux yeux de certaines et certains aurait été de proposer une bascule de 22 pts, pour l'entier de la facture sociale, soit le calcul suivant : valeur du point d'impôt cantonal environ 35 millions, facture sociale à charge des communes environs 770 millions pour 2018.

Par cette motion je demande que le Conseil d'Etat modifie la Loi pour que le 85% de la facture sociale à charge des communes soit reprise par le canton avec une bascule équivalente de 15 pts. En effet aujourd'hui la facture sociale à charge des communes s'élève environ à 770 millions.

Je propose que le Conseil d'Etat ne reprenne que la partie restante à charge des communes après les deux prélèvements sur les impôts conjoncturels et l'écrêtage, soit environ 533 millions.

Les impôts conjoncturels ne sont pas dû totalement à une bonne ou mauvaise gestion communale, mais principalement si j'ose utiliser ce terme, à la chance très occasionnel de voir une manne d'impôt due aux bonnes ventes de biens dans une région ou plus tristement à un « bon décès » Ce prélèvement représente aujourd'hui environ 16% de la part communale à la facture sociale soit environ 124 millions.

Pour ce qui de l'écrêtage dû à une richesse communale de 120% au dessus de la moyenne elle n'est non plus pas totalement due uniquement à la bonne gestion communale et de plus elle peut participer à une certaine solidarité entre les diverses communes de ce canton, cela représente aujourd'hui 15% soit environ 113 millions.

Je demande donc par voie de motion que le Conseil d'Etat modifie la ou les Lois afin de revoir cette répartition de la facture sociale vaudoise et qu'enfin qui paye commande et qui commande paye.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

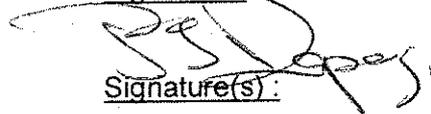
- | | |
|---|-------------------------------------|
| (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures | <input checked="" type="checkbox"/> |
| (b) renvoi à une commission sans 20 signatures | <input type="checkbox"/> |
| (c) prise en considération immédiate et renvoi au CE | <input type="checkbox"/> |
| (d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire | <input type="checkbox"/> |

Nom et prénom de l'auteur :

Rapaz Pierre-Yves

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

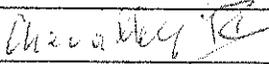
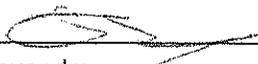
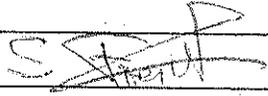
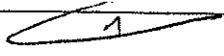
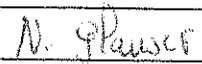
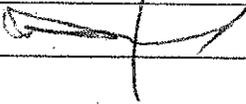
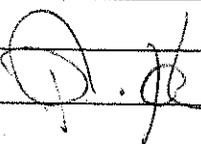
Signature :



Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des député-e-s signataires – état au 1^{er} janvier 2018

Aminian Taraneh	Cherubini Alberto	Epars Olivier
Aschwanden Sergej	Chevalley Christine	Evéquož Séverine
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Bernard 	Favrod Pierre Alain 
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Rémy	Ferrari Yves
Balet Stéphane	Chollet Jean-Luc 	Freymond Isabelle
Baux Céline 	Christen Jérôme	Freymond Sylvain 
Berthoud Alexandre	Christin Dominique-Ella	Freymond Cantone Fabienne
Betschart Anne Sophie	Clerc Aurélien	Fuchs Circé
Bettschart-Narbel Florence	Cornamusaz Philippe	Gander Hugues
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Gaudard Guy
Blanc Mathieu	Creteigny Laurence	Gay Maurice
Bolay Guy-Philippe	Croci Torti Nicolas	Genton Jean-Marc
Botteron Anne-Laure	Cuendet Schmidt Muriel	Germain Philippe
Bouverat Arnaud	Deillon Fabien 	Gfeller Olivier
Bovay Alain	Démétriadès Alexandre	Giardon Jean-Claude
Buclin Hadrien	Desarzens Eliane	Glauser Nicolas 
Buffat Marc-Olivier	Dessementet Pierre	Glauser Krug Sabine
Butera Sonya	Devaud Grégory	Gross Florence
Byrne Garelli Josephine	Develey Daniel	Guignard Pierre 
Cachin Jean-François	Dolivo Jean-Michel	Induni Valérie
Cardinaux François	Dubois Carole	Jaccard Nathalie
Carrard Jean-Daniel	Dubois Thierry 	Jaccoud Jessica
Carvalho Carine	Ducommun Philippe	Jaques Vincent
Chapuisat Jean-François	Dupontet Aline	Jaquier Rémy
Cherbuin Amélie	Durussel José 	Jobin Philippe 

Liste des député-e-s signataires – état au 1^{er} janvier 2018

Joly Rebecca

Neyroud Maurice

Rydlo Alexandre

Jungclaus Delarze Susanne

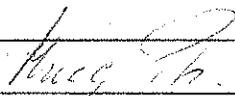
Nicolet Jean-Marc

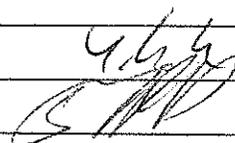
Ryf Monique

Keller Vincent

Paccaud Yves

Schaller Graziella

Krieg Philippe 

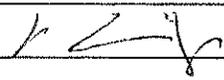
Pahud Yvan 

Schelker Carole

Labouchère Catherine

Pernoud Pierre André

Schwaar Valérie

Liniger Philippe 

Petermann Olivier

Schwab Claude

Lohri Didier

Podio Sylvie

Simonin Patrick

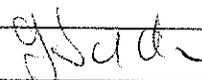
Luccarini Yvan

Pointet François

Sonnay Eric

Luisier Brodard Christelle

Porchet Léonore

Sordet Jean-Marc 

Mahaim Raphaël

Probst Delphine

Stürner Felix

Marion Axel

Radice Jean-Louis

Suter Nicolas

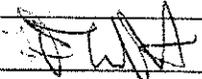
Masson Stéphane

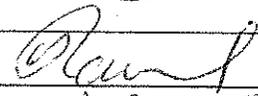
Rapaz Pierre-Yves 

Tafelmacher Pauline

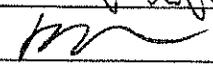
Matter Claude

Räss Etienne

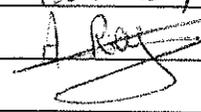
Thuillard Jean-François 

Mayor Olivier 

Ravenel Yves

Treboux Maurice 

Meienberger Daniel

Rey-Marion Alette 

Trolliet Daniel

Meldem Martine

Rezso Stéphane

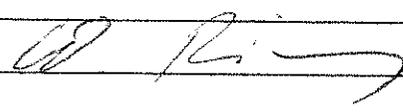
Tschopp Jean

Melly Serge

Richard Claire

van Singer Christian

Meyer Keller Roxanne

Riesen Werner 

Venizelos Vassilis

Miéville Laurent

Rime Anne-Lise

Volet Pierre

Miéville Michel

Rochat Fernandez Nicolas

Vuillemin Philippe

Mischler Maurice

Romanens Pierre-André

Vuilleumier Marc

Mojon Gérard

Romano-Malagrifa Myriam

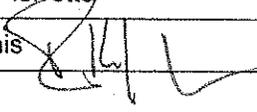
Wahlen Marion

Montangero Stéphane

Roulet-Grin Pierrette

Wüthrich Andreas

Mottier Pierre François

Rubattel Denis 

Zünd Georges

Neumann Sarah

Ruch Daniel

Zwahlen Pierre